



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

ET COMMISSION DE TOPONYMIE

Coordination et rédaction

Le contenu de cette publication a été produit par la Direction générale de la gouvernance, des communications et des services linguistiques, avec la participation d'autres directions de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie.

Renseignements

Office québécois de la langue française
31^e étage, bureau 3100
800, rue du Square-Victoria
Montréal (Québec) H3C 0B4

Téléphone : 514 873-6565
1 888 873-6202 (sans frais)

Site Web : www.oqlf.gouv.qc.ca

Courriel : info@oqlf.gouv.qc.ca

Il est possible de consulter ce plan d'action dans le site Web de l'Office et de la Commission.

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96780-4 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la présidente-directrice générale.....	2
L'organisation en bref	3
Mission	3
Vision.....	3
Valeurs.....	4
Quelques chiffres clés en matière de développement durable.....	5
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	6
Contexte interne.....	7
Contexte externe.....	8
Plan d'action de développement durable.....	11
Action 1 : Améliorer la démarche d'intégration du développement durable dans la gouvernance organisationnelle	12
Action 2 : Établir des critères écoresponsables dans les programmes d'aide financière	13
Action 3 : Améliorer la performance en matière de gestion des matières résiduelles	14
Action 4 : Encourager l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange au voiturage en solo.....	15
Action 5 : Favoriser les achats responsables.....	16
Action 6 : Soutenir les milieux de travail et la population sur le plan linguistique.....	17
Tableau synoptique	20



Message du ministre

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD), l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie ont élaboré un nouveau Plan d'action de développement durable.

Les actions qui y sont présentées visent entre autres à valoriser l'égalité et la diversité de notre société et à créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de toutes et tous au marché du travail. Parmi ces actions structurantes, mentionnons la production de vocabulaires visant à rendre accessible la terminologie en français aux milieux de travail et à faciliter l'apprentissage et l'usage du français, langue officielle et commune du Québec.

En s'assurant que le développement durable fait partie intégrante de leurs sphères d'intervention, l'Office et la Commission contribuent à l'atteinte des cibles gouvernementales en la matière ainsi qu'à la transition vers un Québec plus vert.

Je salue leur engagement à cet égard et je suis convaincu que les actions écoresponsables contenues dans ce plan seront porteuses de retombées significatives.

Le ministre de la Langue française,
Jean-François Roberge



Message de la présidente-directrice générale

Par ce Plan d'action de développement durable 2023-2028, l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie réitèrent leur engagement à l'égard d'un Québec prospère, vert et responsable. Ce troisième plan, qui s'inscrit dans la continuité des précédents, met en valeur les actions prévues dans nos domaines d'activité pour contribuer à l'atteinte des objectifs établis par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Depuis plusieurs années, le développement durable fait partie des principes d'action de l'Office et de la Commission, notamment par la production et la promotion de vocabulaires dans les domaines scientifiques et techniques, des acquisitions responsables et des actions de soutien à la mobilité durable. Ce nouveau plan renforce la place du développement durable au cœur de nos activités avec des actions concrètes, des cibles permettant d'évaluer notre niveau de performance et des pratiques écoresponsables.

L'Office et la Commission prennent les mesures nécessaires afin de répondre à l'ensemble des attentes de participation attribuées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), eu égard :

- à l'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales;
- à l'intégration des critères de durabilité aux programmes de soutien financier normés;
- à la gestion des matières résiduelles;
- au transport actif, collectif et aux solutions de rechange au voiturage en solo.

Au-delà des actions identifiées pour satisfaire aux attentes gouvernementales, l'Office et la Commission mettront en œuvre des actions, telles que les activités de promotion et de sensibilisation, les acquisitions responsables ainsi que la diffusion de vocabulaires liés aux secteurs économiques clés et en émergence, et de ceux destinés aux personnes apprenantes du français.

La présidente-directrice générale,
Ginette Galarneau

L'organisation en bref

Mission

Office québécois de la langue française

S'assurer du respect de la *Charte de la langue française*, notamment de la mise en œuvre des mesures de francisation des entreprises et des programmes de conformité de l'Administration, pour que le français soit la langue du travail, des communications, du commerce et des affaires, promouvoir l'usage et la qualité de la langue française, et surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec.

Commission de toponymie

S'assurer, de concert avec ses partenaires, que le territoire québécois est nommé avec justesse et valoriser les noms de lieux du Québec.

Vision

Office québécois de la langue française

Accompagner, soutenir et outiller les milieux de travail pour que tous les Québécois et toutes les Québécoises puissent vivre, travailler et se faire servir en français.

Commission de toponymie

Enrichir la toponymie québécoise par l'officialisation de noms de lieux appropriés, significatifs et évocateurs, témoins de l'histoire, de la société et de la culture du Québec.

Valeurs



Collaboration

Le personnel a le sens du travail d'équipe et favorise le partage de l'information.



Responsabilité

Le personnel fait preuve de cohérence et d'impartialité. Il s'implique dans les mandats qui lui sont confiés et assume les décisions prises.



Rigueur

Le personnel s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme et présente des informations claires, justes et complètes.



Sens du service public

Le personnel est fier d'être au service de la collectivité. Il assure une prestation de services équitable et respectueuse des règles d'éthique, et veille à ce que ses actions soient conformes aux orientations et aux priorités organisationnelles.



Solidarité

Le personnel fait preuve d'entraide afin de travailler collectivement à l'atteinte des objectifs organisationnels.

Quelques chiffres clés en matière de développement durable

Chiffres clés en 2022-2023	Description
74 %	Pourcentage pécuniaire d'achats écoresponsables en matière de fournitures et d'équipements bureautiques et informatiques.
7	Nombre de vocabulaires thématiques produits pour promouvoir l'utilisation du français dans les domaines scientifiques et techniques : cinq vocabulaires publiés portant sur l'informatique judiciaire, l'oncologie, la postproduction, le droit et l'imagerie médicale, ainsi que deux vocabulaires réalisés concernant l'économie circulaire et l'informatique quantique.
24 061	Nombre de consultations des vocabulaires produits en 2022-2023 pour promouvoir l'utilisation du français dans les domaines scientifiques et techniques.
6	Nombre d'activités de promotion et de sensibilisation en développement durable réalisées pour le personnel.
25	Nombre d'années d'adhésion au service de disposition des biens du gouvernement.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

L'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie se sont dotés d'une politique d'acquisition responsable en mars 2018 afin d'établir des critères de vérification sur lesquels ils s'appuient lors d'acquisitions. Les catégories d'acquisitions ciblées par la politique sont les fournitures et équipements de bureau ainsi que les fournitures et équipements informatiques. Le pourcentage pécuniaire d'achats effectués pour lesquels la responsabilité a été vérifiée est calculé annuellement pour s'assurer que la politique est respectée.

Le plan stratégique constitue l'outil de gouvernance que se donne l'organisation pour être en mesure de bien orienter ses actions vers l'atteinte de cibles et d'objectifs établis en fonction de sa vision, de sa mission et de ses priorités. Les principes de développement durable sont pris en considération lors de l'élaboration de ce plan structurant.

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, l'Office et la Commission se sont engagés à assurer l'accessibilité à leurs services et à favoriser l'accès universel à leurs locaux. Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées consigne les mesures prévues pour créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de celles-ci au milieu de travail.

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Politique d'approvisionnement responsable	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable à l'Office et à la Commission.	Objectif 1.3 de la SGDD : Favoriser la consommation responsable
Plan stratégique	La planification stratégique constitue l'outil de gouvernance que se donne l'organisation pour être en mesure de bien orienter ses actions vers l'atteinte de cibles et d'objectifs établis en fonction de sa vision, de sa mission et de ses priorités.	Objectif 5.1 de la SGDD : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Assurer l'accessibilité des services et des lieux aux personnes handicapées et réduire les obstacles à leur intégration.	Objectif 3.2 de la SGDD : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Contexte interne

L'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie contribuent aux efforts gouvernementaux en matière de développement durable depuis plusieurs années. La responsable du développement durable ainsi que le comité en la matière soutiennent les directions qui ont des engagements inscrits au plan d'action en développement durable et veillent à sensibiliser le personnel à cette question. L'équipe du Soutien à la gouvernance, dont fait partie la responsable du développement durable, assure annuellement le suivi du plan d'action et produit le bilan des actions réalisées.

Gestion des matières résiduelles

L'Office et la Commission s'assurent de respecter la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 (RECYC-QUÉBEC, 2019), qui visent à créer une société sans gaspillage, où la seule matière résiduelle éliminée est le résidu ultime. Bien que le personnel de l'Office soit présent dans 11 régions administratives du Québec, près de 90 %¹ des membres du personnel travaillent au siège social de Montréal et au bureau de Québec. Le personnel de la Commission de toponymie, quant à lui, exerce ses activités au bureau de Québec. Dans les bureaux de Montréal et de Québec, des bacs à compartiments multiples pour le tri des déchets et des matières recyclables sont disponibles. De plus, le compostage est déjà implanté à Montréal.

Mobilité durable

La réduction de la part modale du voiturage en solo et du transport routier traditionnel au profit de la mobilité active et collective permet de réduire l'empreinte environnementale. Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, la grande majorité du personnel travaille au bureau de Montréal et de Québec. La situation centrale de l'édifice de Montréal permet d'utiliser facilement le métro, de même que d'avoir accès au réseau piétonnier souterrain. Il est également possible de se munir d'un espace de stationnement à vélo à l'intérieur de l'édifice. À Québec, un local sécurisé est disponible pour ranger les vélos à quelques pas de l'édifice. Par ailleurs, des arrêts d'autobus et une piste cyclable sont situés à proximité du bureau, favorisant l'utilisation du transport collectif et actif.

Pour la mobilité dans le cadre du travail, l'organisation privilégie l'utilisation de l'autobus pour les déplacements entre Montréal et Québec. Elle met également à la disposition de son personnel du Service du soutien aux enquêtes, des inspections et de la surveillance trois véhicules hybrides, qu'elle loue auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant dans une perspective de développement durable.

Acquisitions responsables

Afin d'encourager les entreprises qui se montrent écoresponsables et qui respectent les principes de développement durable, l'Office et la Commission favorisent depuis quatre ans les achats responsables pour des catégories ciblées, dont les fournitures ainsi que les équipements de bureau et informatiques. Au cours de cette même période, le pourcentage pécuniaire des acquisitions responsables a fluctué entre 68,8 % et 74 %.

1. Données au 31 mars 2023.

Contexte externe

Le Québec regroupe la plus importante population francophone en Amérique du Nord. Néanmoins, des données récentes démontrent un déclin du français au Québec. Les dernières études sur la langue au Québec démontrent que l'utilisation du français tend à diminuer, tandis que l'utilisation de l'anglais augmente dans plusieurs sphères, dont celle du travail. Par ailleurs, dans le contexte actuel, les organisations sont aux prises avec une rareté de main-d'œuvre, le taux d'emploi étant élevé et le taux de chômage ayant atteint un creux sans précédent. Ces facteurs amènent parfois les organisations à engager des travailleuses et travailleurs qui n'ont pas une connaissance suffisante du français. Les données du recensement de 2021 de Statistique Canada montrent que la connaissance déclarée du français des travailleuses et travailleurs du Québec a diminué entre 2016 et 2021, et qu'en contrepartie, leur connaissance de l'anglais a progressé. Qui plus est, sur l'île de Montréal, l'usage principal du français a diminué constamment à partir des années 2000. Cette situation pose un défi en ce qui concerne l'application de la *Charte de la langue française* par les entreprises et le respect des droits linguistiques des Québécois et Québécoises, notamment en matière de langue de service.

Pour que toutes les Québécoises et tous les Québécois puissent continuer de vivre, de travailler et de se faire servir en français, l'Office doit continuer de veiller au respect de la *Charte de la langue française*. En protégeant les droits linguistiques de la population québécoise, il répond au principe de **prévention** ainsi qu'à celui de **santé** et de **qualité de vie des personnes**. En juin 2022, le gouvernement a posé un geste significatif pour protéger la langue française en adoptant la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, une loi qui vient renforcer la *Charte*. En plus de reconnaître les droits linguistiques fondamentaux des Québécois et Québécoises, la *Loi* prévoit de nouvelles obligations pour les entreprises ainsi que pour l'Administration, les ordres professionnels et leurs membres. La *Loi* étend notamment l'obligation d'entreprendre une démarche de francisation aux entreprises de compétence fédérale et à celles qui emploient entre 25 et 49 personnes. Le nombre d'entreprises tenues de mettre en place des pratiques pour généraliser leur utilisation du français passera ainsi progressivement de 9 698 au 31 mars 2023 à quelque 30 000 d'ici juin 2025. Ces nouvelles mesures contribueront à s'assurer que le français demeure la langue du travail, partout au Québec.

Accès au savoir

Dans un environnement nord-américain et une économie mondiale où domine la langue anglaise, la place du français au travail est influencée par les modifications survenues au cours des dernières années. En effet, certains phénomènes se sont accrus, comme l'internationalisation des marchés, la création d'entreprises entièrement en ligne ainsi que les changements de modèles d'affaires, ce qui favorise l'utilisation de l'anglais dans les entreprises. Avec l'émergence de nouvelles technologies vient un besoin de désignation en français; aussi, des termes français doivent rapidement être rendus disponibles pour pouvoir être utilisés en contexte professionnel.

L'Office s'intéresse donc à la terminologie liée aux secteurs économiques clés et en émergence où l'offre terminologique est parfois limitée et où les besoins sont grandissants. En dotant ces secteurs de vocabulaires spécialisés, il contribue à assurer à la langue française une place de choix dans les milieux de travail, et il garantit à la population francophone un accès au savoir.

L'Office peut compter sur une expertise unique en matière de terminologie. Durant les trois dernières années, 22 vocabulaires ont été publiés dans les domaines scientifiques et techniques, auxquels s'ajoutent les vocabulaires de l'économie circulaire et de l'informatique quantique, diffusés en avril 2023. La production et la diffusion de vocabulaires spécialisés contribuent à créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous et de toutes au marché du travail.

Participation et engagement

Au Québec, les membres des ordres professionnels ont l'obligation d'avoir une connaissance du français appropriée à l'exercice de leur profession et de la maintenir tant qu'ils détiennent un permis d'exercice. C'est l'Office qui est responsable d'évaluer leur connaissance du français quand ils ne répondent pas à l'une des conditions prévues dans la *Charte de la langue française*. En 2022-2023, ce sont 1 978 candidats qui se sont présentés au service d'évaluation du français de l'Office pour passer l'examen de français. Ces personnes apprenantes du français doivent réussir l'examen pour obtenir une attestation de connaissance du français afin que leur ordre professionnel puisse leur délivrer un permis d'exercice. Afin de favoriser leur intégration dans une profession réglementée, l'Office conçoit des outils pour favoriser leur préparation à l'examen et leur apprentissage de la langue officielle. Pour favoriser l'inclusion sociale et économique des personnes apprenantes du français, l'Office mise donc sur la production, en collaboration avec les ordres professionnels, de vocabulaires associés à différentes professions. Il veille ainsi à outiller les candidates et candidats des ordres professionnels qui doivent démontrer qu'elles et ils possèdent une connaissance du français appropriée à l'exercice de leur profession.

Cet accompagnement est d'autant plus essentiel dans le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre observé au Québec, et ce, pour de nombreux secteurs d'activité, et notamment dans le réseau de la santé.

Finalement, également en réponse au principe de développement durable de participation et d'engagement, l'Office mise sur des partenariats pour protéger et promouvoir la langue française. L'Office gère deux programmes de soutien financier, soit Le français, au cœur de nos ambitions et le Programme de soutien aux partenariats en francisation. Le programme Le français, au cœur de nos ambitions vise à promouvoir l'utilisation du français dans l'espace public et les milieux de travail québécois ainsi qu'à susciter l'utilisation et la maîtrise d'une terminologie française appropriée aux différents domaines d'activité au Québec. Il s'adresse aux entreprises et aux organisations engagées dans la promotion du français et contribuant à sa vitalité. Ce programme priorise les secteurs d'activité économique où le français est moins utilisé et vise à en accroître l'usage et le rayonnement. L'enveloppe budgétaire relative à la période 2021-2024 est de 3 800 000 \$ pour chacune des années financières visées par ce programme.

Le Programme de soutien aux partenariats en francisation a pour but de renforcer l'engagement du milieu à contribuer à la vitalité de la langue française au Québec. Il s'adresse aux organisations, établies au Québec, qui assurent un leadership ou qui jouent un rôle-conseil auprès d'une clientèle déterminée. Ce programme soutient des projets d'une durée maximale d'un an, pour lesquels la contribution de l'Office peut s'élever jusqu'à un maximum de 49 000 \$. L'enveloppe budgétaire pour ce programme est de 287 500 \$.

Les deux programmes de soutien financier se terminant le 31 mars 2024, l'Office a entamé des démarches afin de les reconduire pour une période supplémentaire de trois ans, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, afin de maintenir l'effet de levier que ces partenariats procurent et de contribuer à accroître la part des programmes qui incluent des critères de durabilité.

Protection du patrimoine culturel

Les noms géographiques sont reconnus par l'Organisation des Nations unies comme étant des éléments du patrimoine culturel des nations. Au Québec, l'intérêt pour la toponymie en tant qu'élément important du patrimoine culturel national influence en profondeur la gestion des noms de lieux. La préservation et la mise en valeur de ce patrimoine sont intégrées aux opérations courantes de la Commission de toponymie, qui vise à enrichir la toponymie québécoise par l'officialisation de noms de lieux appropriés, significatifs et évocateurs, témoins de l'histoire, de la société et de la culture du Québec.

Plan d'action de développement durable

Le plan d'action a été élaboré en fonction des objectifs de la Stratégie 2023-2028, des attentes émises par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à l'égard de l'Office et de la Commission, et des engagements que l'organisation désire poursuivre de manière à atteindre les objectifs fixés. Cette section fait état de l'ensemble des actions que l'organisation prévoit entreprendre au cours de la période 2023-2028.

L'Office et la Commission se sont engagés à respecter les attentes en développement durable reçues du MELCCFP et à déterminer des engagements adaptés au contexte de l'organisation et aux besoins du personnel. Par ailleurs, l'Office prévoit poursuivre d'autres engagements pour lesquels des actions étaient en cours dans le précédent plan et qui font partie des objectifs établis dans la Stratégie, soit :

- utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable;
- valoriser l'égalité et la diversité de notre société.

La nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 inclut des attentes de participation envers les ministères et organismes. L'Office et la Commission se sont engagés à répondre aux attentes suivantes :

- évaluer la durabilité des interventions gouvernementales;
- accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité;
- accroître la performance de la gestion des matières résiduelles;
- accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange au voiturage en solo des employés de l'État.

Différentes directions de l'Office et de la Commission ont été consultées pour l'élaboration de ce plan d'action. Les engagements qui sont présentés sont donc sous leur responsabilité. Ainsi, toutes les directions concernées participeront activement au succès du Plan d'action de développement durable 2023-2028.

Action 1 : Améliorer la démarche d'intégration du développement durable dans la gouvernance organisationnelle



L'évaluation de la durabilité est un outil qui permet d'intégrer le développement durable dans toutes les interventions structurantes de l'organisation par la prise en compte des principes de développement durable lors de l'élaboration de documents stratégiques. À l'instar de tous les ministères et organismes du gouvernement, l'Office et la Commission ont l'obligation de prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de leurs différentes interventions. L'Office s'est engagé à mettre en application ces principes avec la collaboration des membres du comité de développement durable.

Au cours des cinq prochaines années, l'Office et la Commission poseront des actions concrètes pour que le développement durable soit partie prenante des réflexions et des décisions.

Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles

L'Office et la Commission procéderont à une évaluation de la durabilité de plusieurs dossiers stratégiques de l'organisation, comme le plan stratégique et le programme de soutien financier normé. L'organisation vise à ce que 100 % des interventions structurantes ciblées aient fait l'objet d'une telle évaluation dès 2026.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	50 %	100 %	100 %	S. O.

Action 2 : Établir des critères écoresponsables dans les programmes d'aide financière

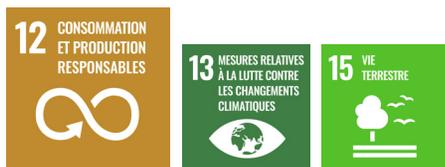


L'Office administre deux programmes d'aide financière pour la promotion du français : Le français, au cœur de nos ambitions (programme normé) et le Programme de soutien aux partenariats en francisation (programme non normé). Il a entamé le processus d'intégration de critères d'écoresponsabilité dans ces programmes au cours de l'année 2023-2024. Ces programmes, sous leur forme actuelle, prendront fin en mars 2024.

L'Office s'engage à intégrer un critère d'écoresponsabilité à caractère environnemental à ces deux programmes de soutien financier lors de la reconduction de ceux-ci en avril 2024. Cet engagement contribuera à accroître la part des programmes de soutien financier qui incluent des critères de durabilité au gouvernement.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable	Reconduction des programmes	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 3 : Améliorer la performance en matière de gestion des matières résiduelles



L'Office et la Commission feront des démarches afin d'obtenir une reconnaissance officielle de leur performance par rapport à la gestion de leurs matières résiduelles. Ils feront appel à RECYC-QUÉBEC, qui offre un accompagnement aux entreprises et aux organisations publiques en vue d'obtenir l'attestation ICI on recycle +. Cette attestation encourage les organisations à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles et est valide pour trois ans. Il existe quatre niveaux d'attestation : mise en œuvre, performance, performance + et élite. Lorsqu'une organisation est répartie dans plusieurs établissements, une attestation doit être délivrée pour chacun d'eux.

Il sera possible d'obtenir un portrait du niveau de performance actuelle de l'organisation pour la gestion des matières résiduelles (compostage, recyclage des piles), de repérer des pistes d'amélioration et d'implanter de nouvelles mesures en vue d'améliorer sa performance.

Les activités de l'Office sont principalement réalisées dans deux bureaux, soit le siège social, situé à Montréal, et le bureau de Québec, qui représentent près de 90 %² du personnel de l'Office et de la Commission. La saine gestion des matières résiduelles est déjà bien amorcée à l'Office et à la Commission. Des bacs à compartiments multiples sont disponibles dans les bureaux de Montréal et de Québec pour le tri des déchets et des matières recyclables. L'Office s'engage à obtenir pour ces deux établissements des attestations de niveau 2 (performance) de la part de RECYC-QUÉBEC, d'ici 2027-2028.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Niveau d'attestation du Programme de reconnaissance ICI on recycle + obtenu	Niveau 1 d'attestation obtenu pour le siège social	Niveau 1 d'attestation obtenu pour le bureau de Québec	S. O.	Niveau 2 d'attestation obtenu pour le siège social	Niveau 2 d'attestation obtenu pour le bureau de Québec

2. Données au 31 mars 2023.

Action 4 : Encourager l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange au voiturage en solo



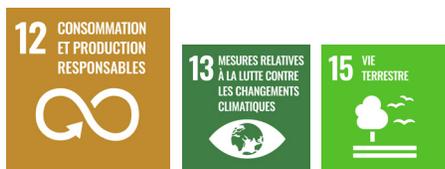
La mobilité durable du personnel de l'État étant une priorité gouvernementale, les ministères et organismes sont encouragés à faire des choix durables. Au cours des dernières années, les déplacements du personnel ont grandement diminué avec le travail en mode hybride. L'Office et la Commission doivent néanmoins poursuivre leurs efforts de promotion des transports actifs et collectifs pour contribuer à réduire l'empreinte environnementale liée au transport.

Des réductions sur les abonnements aux transports actifs et collectifs proposées par OPUS & Cie, OPUS+ Entreprise, BIXI et àVélo sont offertes au personnel de l'Office et de la Commission. Elles peuvent favoriser la mobilité durable du personnel. Des supports à vélo sont également disponibles près des édifices de Montréal et de Québec. La majorité du personnel de l'organisation travaille dans ces deux villes, ce qui constitue un bassin intéressant pour l'adhésion aux transports actifs et collectifs.

Des efforts de promotion encourageront l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange au voiturage en solo, comme le covoiturage. L'organisation vise une augmentation graduelle des activités de sensibilisation, pour atteindre six activités réalisées en 2027-2028.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange au voiturage en solo des employés de l'État	Nombre d'activités de sensibilisation au transport actif et collectif ou à d'autres solutions de rechange au voiturage en solo	2	3	4	5	6

Action 5 : Favoriser les achats responsables



Conformément à la stratégie gouvernementale Priorité à l’achat québécois : l’État donne l’exemple, les ministères et organismes doivent considérer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques dans leurs processus d’achat afin d’être en mesure d’améliorer leur performance en matière d’acquisitions responsables.

Les achats de l’Office et de la Commission doivent d’abord et avant tout être conformes au critère de langue, c’est-à-dire que l’emballage des produits et leur guide d’utilisation, par exemple, doivent être en français. Ensuite, de nombreux autres critères doivent être pris en compte, comme la limitation des effets négatifs sur la santé humaine, la proximité territoriale, le commerce équitable, la récupération écoresponsable des produits en fin de vie, et encore plus. Bien qu’il existe déjà divers outils qui peuvent guider leurs choix à ces égards, l’Office et la Commission se sont dotés d’une politique d’acquisition responsable afin de formaliser les critères sur lesquels ils doivent s’appuyer lors de décisions d’achat.

En adéquation avec ce qui est attendu dans la Stratégie gouvernementale, l’indicateur concerne l’ensemble des acquisitions inscrites dans le système électronique d’appel d’offres (SEAO), conformément à l’article 22 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, et non plus seulement certaines catégories d’acquisitions ciblées, comme dans le plan précédent. D’ici 2028, l’Office et la Commission visent à ce que 50 % de leurs acquisitions intègrent des composants responsables, afin d’atteindre la cible gouvernementale fixée.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composants responsables	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

Action 6 : Soutenir les milieux de travail et la population sur le plan linguistique



Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de toutes et tous au marché du travail

Afin d'outiller les personnes apprenantes du français, et plus particulièrement pour soutenir les candidates et candidats aux ordres professionnels qui apprennent le français, l'Office produit des vocabulaires en collaboration avec les ordres professionnels. Ces vocabulaires permettent aux personnes apprenantes du français d'approfondir leur connaissance de la terminologie spécifique à leur domaine et ainsi de s'intégrer plus facilement au marché de l'emploi. Ils sont constitués de plus d'une centaine de termes de base, d'illustrations, de fichiers sonores, d'exemples et de notions de langue. Ces outils sont particulièrement conçus pour les candidates et candidats aux ordres professionnels qui ne sont pas réputés avoir une connaissance du français appropriée à l'exercice de la profession, selon l'article 35 de la *Charte de la langue française*. Les ordres professionnels et l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec déterminent si leurs candidates et candidats doivent passer l'examen de français et les dirigent, le cas échéant, vers l'Office. La réussite de l'examen de français de l'Office permet d'obtenir une attestation de connaissance du français, étape préalable à la délivrance d'un permis d'exercice par l'ordre ou l'organisme duquel ils relèvent. Ainsi, la candidate ou le candidat qui réussit l'examen peut exercer sa profession et jouer un rôle actif au sein de la société québécoise et de son économie.

Cette action contribue donc à créer des conditions favorables à l'intégration au marché du travail et à une meilleure inclusion sociale de toutes et de tous. Elle favorise également une plus grande sécurité pour la société dans son ensemble en facilitant la disponibilité des services en français, ce qui permet d'éviter des situations d'incompréhension langagière pouvant compromettre la sécurité de personnes vulnérables. En 2022-2023, trois nouveaux vocabulaires, portant sur le droit, le travail social ainsi que sur l'imagerie médicale, la radio-oncologie et l'électrophysiologie médicale, ont été mis en ligne pour les personnes apprenantes du français. Avec l'ajout de ces trois vocabulaires, le pourcentage de candidats et de candidates aux examens de français de l'Office pour lesquels des vocabulaires sont diffusés était de 80,5 % au 31 mars 2023. Les autres vocabulaires en ligne sont ceux de la pratique professionnelle, de la comptabilité, du courtage immobilier, de l'ingénierie, du corps humain, de la médecine, de la pharmacie, des soins infirmiers : infirmières et infirmiers auxiliaires.

La majorité des personnes candidates à l'examen de français consultées lors d'un sondage et ayant utilisé ces outils en 2022-2023 les ont trouvés fortement utiles pour leur apprentissage.

L'Office compte poursuivre ses efforts de promotion pour accroître l'utilisation de ces vocabulaires par les personnes apprenantes du français, au moyen, entre autres, d'une stratégie de diffusion et en tenant des présentations dans des établissements d'enseignement. L'indicateur permettra de mesurer l'augmentation du nombre de consultations des vocabulaires par rapport à la mesure de départ pour chaque année du plan d'action en développement durable. La cible de 20 % d'augmentation annuelle n'est pas progressive, puisque le nombre de consultations est calculé à partir de la mesure de départ. Toutefois, ces cibles concernent le nombre de nouvelles consultations pour chaque année, puisque les personnes apprenantes du français qui consultent ces outils se renouvellent continuellement. Les efforts de promotion visent donc une clientèle qui est en constante évolution.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	<p>Pourcentage d'augmentation du nombre de consultations en ligne des vocabulaires produits pour les personnes apprenantes du français</p> <p>(Mesure de départ : moyenne du nombre de consultations des années 2021-2022 et 2022-2023, soit 34 909)</p>	20 % par rapport à la mesure de départ				

Accroître la disponibilité d'une terminologie en français liée aux secteurs économiques clés et en émergence

Soucieux de soutenir la francisation des milieux de travail et l'intégration de toutes et de tous au marché du travail, l'Office compte accroître la disponibilité d'une terminologie en français liée aux secteurs économiques clés et en émergence, où l'offre terminologique est limitée et où les besoins sont grandissants. Les vocabulaires produits par l'Office favorisent l'utilisation d'une terminologie commune, en français, en milieu de travail et dans la société en général. Ainsi, les personnes apprenantes du français peuvent plus aisément s'intégrer à l'emploi.

L'Office a ciblé 16 secteurs clés et en émergence, qu'il a regroupés en 6 grands thèmes d'activité économique : informatique et hautes technologies; santé; environnement et ressources naturelles; gestion, économie, emploi et droit; transports et entreposage; alimentation. Pour chacun de ces thèmes, il s'engage à rendre disponible un minimum de trois vocabulaires. L'indicateur permettra de suivre le pourcentage de catégories ciblées pour lesquelles au moins trois vocabulaires de secteurs économiques clés et en émergence sont disponibles. Celui-ci devra passer, d'ici à 2027-2028, de 33 % à 100 %.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	Pourcentage de catégories ciblées pour lesquelles au moins trois vocabulaires de secteurs économiques clés et en émergence sont disponibles (Mesure de départ : 33 % au 31 mars 2023)	50 %	66 %	83 %	100 %	100 %

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	Améliorer la démarche d'intégration du développement durable dans la gouvernance organisationnelle	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	50 %	100 %	100 %	S. O.
5.3.4	Établir des critères écoresponsables dans les programmes d'aide financière	Proportion de programmes de soutien financier durable	Reconduction des programmes	100 %	100 %	100 %	100 %
5.7.1	Améliorer la performance en matière de gestion des matières résiduelles	Niveau d'attestation du Programme de reconnaissance ICI on recycle + obtenu	Niveau 1 d'attestation obtenu pour le siège social	Niveau 1 d'attestation obtenu pour le bureau de Québec	S. O.	Niveau 2 d'attestation obtenu pour le siège social	Niveau 2 d'attestation obtenu pour le bureau de Québec
5.8.2	Encourager l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange au voiturage en solo	Nombre d'activités de sensibilisation au transport actif et collectif ou à d'autres solutions de rechange au voiturage en solo	2	3	4	5	6

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	Favoriser les achats responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composants responsables	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
3.2.3	Soutenir les milieux de travail et la population sur le plan linguistique	Pourcentage d'augmentation du nombre de consultations en ligne des vocabulaires produits pour les personnes apprenantes du français (Mesure de départ : moyenne du nombre de consultations des années 2021-2022 et 2022-2023, soit 34 909)	20 % par rapport à la mesure de départ	20 % par rapport à la mesure de départ	20 % par rapport à la mesure de départ	20 % par rapport à la mesure de départ	20 % par rapport à la mesure de départ
		Pourcentage de catégories ciblées pour lesquelles au moins trois vocabulaires de secteurs économiques clés et en émergence sont disponibles (Mesure de départ : 33 % au 31 mars 2023)	50 %	66 %	83 %	100 %	100 %

